



Villeneuve en Retz

Zac Multi-sites



4 962
habitants*



Commerce



Etablissement
Scolaire



Santé



Transport

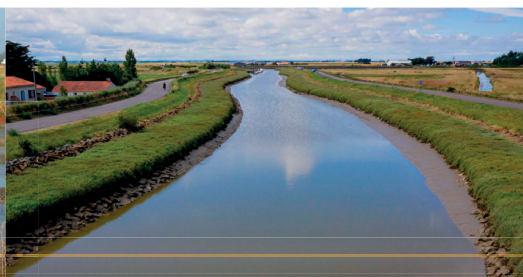


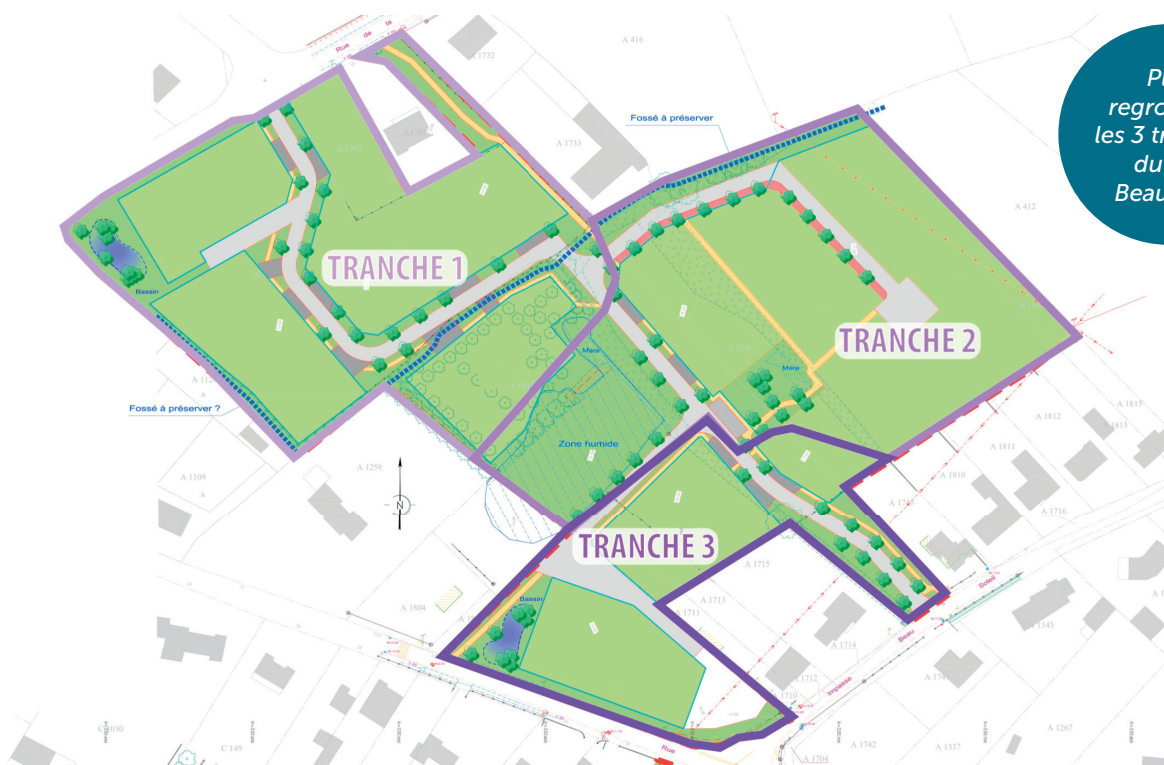
Villeneuve-en-Retz est une commune nouvelle, née le 1er janvier 2016, suite à la fusion des deux communes de Bourgneuf-en-Retz et Fresnay-en-Retz. A l'origine la commune de Bourgneuf, est elle-même, le nouveau Bourg de la paroisse de Saint-Cyr-en Retz.

Depuis longtemps, l'histoire de ces trois villages est liée au patrimoine maritime, à la proximité de la mer, de la Baie de Bourgneuf et de l'ancien Golfe de Machecoul recouvert aujourd'hui par le Marais Breton. Située à moins de 20 minutes de Pornic, de 30 minutes de Nantes et de Noirmoutier, la commune actuelle est dynamique. La commune de Villeneuve s'étend sur près de 74 km² et compte environ 5 000 habitants.

De par ses équipements urbains du quotidien : commerces, écoles, hopital local, gare, médecin, mais également de par ses nombreuses activités associatives culturelles et sportives, Villeneuve en Retz est une commune dynamique et attractive.

* Pour l'année 2019





Plan regroupant les 3 tranches du site Beausoleil

Une commune dynamique dans un cadre privilégié



10 tranches



13,5 hectares



environ
210 lots



30 minutes
de Nantes



430 m² de
superficie
moyenne

La ZAC multi-site est divisée en deux secteurs, Beausoleil (3,8 hectares) et la Cabiterie (9,7 hectares) et couvre une superficie d'environ 13,5 hectares. A terme, 210 logements seront construits, dont 20% dédiés aux logements locatifs sociaux.

Le projet s'inscrit dans le contexte de l'achèvement d'un projet d'urbanisation, en raccordant sur le tissu urbain, en limite des quartiers périphériques. Il doit également permettre de répondre au programme suivant :

- Assurer l'aménagement de quartiers accueillant des constructions à vocation d'habitat, dans la durée, par tranches successives, en cohérence avec les secteurs bâtis du bourg.
- Prendre en compte les exigences liées à l'urbanisation des deux sites, tant en ce qui concerne l'existence des zones humides, l'assainissement et la gestion des eaux pluviales que l'organisation des circuits de desserte, axes de cheminements piétonniers et espaces verts publics. Des surfaces enherbées seront notamment réservées pour l'aménagement paysager de noues, bassins tampons et la coulée verte.
- Organiser un aménagement paysager et des circuits de desserte accompagnant les grands axes de composition des sites.
- Intégrer ces nouveaux quartiers dans le paysage de franges est du bourg avec une attention particulière pour les transitions à assurer avec l'espace rural et les espaces naturels environnants.



édition 2022

